



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 10 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 13 juin 2024

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
25 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 22/2021-2026 relatif au règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires ;
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'approuver le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

Ainsi délibéré en séance du 13 juin 2024.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl